RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

VERTUS

Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique

Au capital de 10 000 euros

Siège social : 33 rue Croulebarbe – 75013 Paris.

R.C.S. 492 204 300 R.C.S. PARIS

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 2 novembre 2023

À Paris,

Monsieur Antoine Lemonnier, demeurant [redacted] propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de vingt euros chacune émises par la Société à Responsabilité Limitée VERTUS au capital de 10 000 euros,
Associé unique et seul Gérant de ladite Société :

A pris, conformément aux dispositions légales et statutaires, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'objet social

PREMIERE DECISION

L'associé unique, décide de modifier l'objet social de la société et de modifier l'article 2 des statuts ainsi qu'il suite :

ART. 2. Objet

L'objet de la société en France et à l'étranger est le suivant :

- Accompagnement stratégique et opérationnel ;
- Conseil et accompagnement en gestion d'entreprise, financière, opérationnelle, ressources humaines, réduction des coûts et optimisation des processus ;
- Pilotage de projet et conduite du changement pour des projets stratégiques ou opérationnels ;
- Audits d'entreprises : Processus financiers, commerciaux, marketings, RH, opérationnels et juridiques ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

- et généralement, toutes participations dans toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières, mobilières ou financières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles, se rattachant directement ou indirectement en totalité ou en partie à l'un quelconque des objets
ci-dessus spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser l'extension ou le développement de la société.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur An[redacted]

[redacted]